

Projet de rapport-cadre sur la politique européenne de la Région Ile-de-France L'avis du Conseil économique et social régional

Le Conseil économique et social de la Région Ile-de-France (CESR) a été saisi par Jean-Paul Huchon, président de l'Exécutif régional, d'un projet de rapport-cadre sur la politique européenne de la Région Ile-de-France.

L'avis que le CESR rend ce mardi 19 juin 2007, marque un point d'orgue dans le domaine de l'action européenne. Le CESR n'a, en effet, cessé ces quinze dernières années de manifester sa volonté de voir la Région Ile-de-France définir une véritable stratégie européenne et se donner les moyens de la concrétiser afin d'être réellement en position de peser dans les grands débats communautaires.

Dès 1989, le CESR a décidé de marquer l'attention portée aux affaires européennes en dotant sa commission du Plan d'une nouvelle attribution : l'Action européenne. Cette initiative a abouti à la création de l'actuelle commission de l'Action européenne et internationale. A partir de 1995, le CESR a mis en place diverses initiatives de sensibilisation à la dimension européenne, destinées à ses membres, qui l'ont conduit à adopter un Programme d'actions européennes en novembre 2005.

Reconnaissance des affaires européennes

C'est pourquoi, le CESR se félicite aujourd'hui que les affaires européennes soient envisagées avec ce rapport-cadre, non plus comme une sous-partie des actions internationales mais bien comme une stratégie régionale à part entière pour laquelle des moyens appropriés doivent être dégagés. Le rapport-cadre conjugue une approche stratégique et une approche programmatique qui permet de donner un « réflexe Europe » à tous les niveaux de l'institution régionale.

Education, formation et mobilité des jeunes Franciliens

Le CESR approuve les priorités du Conseil régional concernant le développement de la mobilité professionnelle en Europe, pour les jeunes issus des missions locales et des CFA, et l'élargissement des dispositifs régionaux aux adultes demandeurs d'emploi et en situation d'emploi précaire.

Afin de mettre en réseau les différents acteurs de la mobilité européenne et internationale, le CESR propose la création d'un comité de pilotage régional, destiné à favoriser les échanges d'information et les synergies franciliennes sur la mise en œuvre de la mobilité des jeunes, le regroupement des moyens et la définition de priorités d'action ;

Pour renforcer les échanges d'expériences et valoriser les initiatives prises par les lycées et les CFA, le CESR propose également une nouvelle action en direction des lycéens, ayant pour thématique l'Europe. Cette nouvelle action régionale pourrait être cofinancée par le programme JEUNESSE ou l'action COMEMIUS de l'Union européenne.

Enfin, pour renforcer la diffusion de l'information européenne auprès des jeunes Franciliens, le CESR propose de développer les actions de sensibilisation déjà menées en partenariat avec le Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse et l'Association Jean Monnet.

Aider les TPE et PME d'Ile-de-France à accéder aux aides européennes

Afin de renforcer l'information aux TPE et PME franciliennes sur les opportunités que la dimension européenne peut leur ouvrir, le CESR demande de mettre tout en œuvre afin de soutenir et de mieux faire connaître les dispositifs proposés par les trois Euro-Info-Centres franciliens, notamment en matière d'assistance technique aux partenaires sociaux, aux TPE et aux PME ainsi qu'aux associations.

Coopération interrégionale et réseau d'acteurs dans le cadre de la politique européenne de cohésion

Le CESR souhaite que les initiatives prises dans le cadre de la politique de cohésion par la Région soit aussi une opportunité pour renforcer les liens avec d'autres Régions du Bassin parisien et favoriser une meilleure synergie avec les autres grandes collectivités franciliennes.

Pour être financés par l'Union, des projets européens nécessitent le concours de plusieurs collectivités partenaires issues de différents Etats membres. Cependant, cela n'exclut pas d'y associer d'autres collectivités territoriales françaises du Bassin parisien, avec lesquelles l'Ile-de-France peut déterminer également des thématiques européennes d'intérêt commun.

C'est ainsi que dans le cadre des aides de l'Objectif 3 « Coopération » du FEDER, l'Union européenne offre la possibilité de regrouper plusieurs acteurs de l'espace Europe du Nord-Ouest issus de deux Etats de cet espace, dont au moins un de l'Union. Cet impératif n'exclut pas d'y associer une ou plusieurs des autres régions françaises concernées. Le CESR suggère donc que la Région Ile-de-France profite de cette opportunité pour développer des projets incluant d'autres Régions du Bassin parisien.

Dans le cadre de projets communs de la Région avec d'autres collectivités territoriales européennes, le CESR souhaite qu'une réflexion puisse être menée afin que les accords de coopération déjà engagés avec certaines régions d'Europe centrale (en Pologne et en Hongrie) soient renforcés, voire mutualisés avec d'autres collectivités territoriales franciliennes, notamment par le biais d'un avenant aux contrats Région-Département.

Rappel des principaux travaux du CESR sur les questions européennes :

- Rapport présenté par Jean-Louis Girodot en février 1992, relatif à la préparation du marché intérieur de 1993, et à la suite duquel la Région a décidé de créer, en 1994, une délégation francilienne auprès des institutions communautaires ;
- Rapport présenté par Paul Dunez en octobre 1994, sur les incitations à la mobilité intracommunautaire des personnes, qui a conduit la Région à mettre en place, dès 1995, des actions de sensibilisation à l'Europe à destination des lycéens et des apprentis franciliens, en partenariat avec l'Association Jean Monnet;
- Rapport présenté par Jean-Michel Andreassian en décembre 1998, concernant le développement des capacités exportatrices des PME franciliennes dans le contexte de l'Union européenne, qui a encouragé le Conseil régional à améliorer son dispositif d'aide à l'internationalisation des PME franciliennes et à conforter le comité régional pour l'exportation, le COREX ;
- Rapport présenté par Jean-Louis Barrault en juillet 2001, relatif à l'implication communautaire de la Région dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne, par lequel le CESR a souligné l'importance que représentait, le développement de coopérations décentralisées avec d'autres Régions-capitales d'Europe centrale ;
- Rapport présenté par Rémi Bonnevalle en février 2003, sur la lisibilité des interventions communautaires en Ile-de-France et des actions européennes de la Région Ile-de-France, réalités et enjeux ;
- Rapport de M. Michel PILLOT en avril 2005 relatif à "la mobilité internationale des jeunes en Ile-de-France dans le contexte européen".

Avis du CESR relatif au projet de rapport-cadre sur la politique européenne de la Région Ile-de-France, présenté par Danielle Desguées, Vice-président du CESR, au nom de la Commission de l'Action européenne et internationale, présidée par Patrick Aracil et adopté le 19 juin 2007 en séance plénière du CESR.

Service de presse :

Jean Tilloy - CESR Ile-de-France

29, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 66 18 - Portable : 06 63 12 85 10 - Fax : 01 53 85 71 20

Courriel : jean.tilloy@iledefrance.fr - Site Internet : www.cesr-iledefrance.fr